



Collecte des Ordures **Encombrantes**

Consignes :

Les encombrants (objets volumineux) doivent être présentés en bordure de voie publique et de manière à faciliter le travail du personnel de collecte : ficelés ou empilés pour les plus grandes pièces.

Par ailleurs, en raison des dérives constatées, **l'utilisation de sacs poubelle noirs pour les encombrants doit absolument être évitée**. En cas d'utilisation, les sacs doivent impérativement **rester ouverts** pour permettre un **contrôle visuel du contenu et de sa conformité** par les équipes de collecte.

Si des sacs poubelle sont présentés fermés aux encombrants (sauf s'ils sont transparents) ou s'ils contiennent des déchets non conformes, ils ne seront pas pris en charge.

- **si sac fermé opaque** → **sera laissé sur place**
- **si sac fermé, mais transparent** → **sera collecté**